

BLA BLA



Dimanche 21 juin

Parution juin 2026

Mesdames, Messieurs,

Le contenu du petit journal le Bla-Bla sera allégé, car le résumé des conseils ne sera plus publié à l'intérieur. Vous pourrez visualiser tous les procès-verbaux sur le site Web de la municipalité : www.saints-martyrs-canadiens.ca. Ce site contient bien d'autres informations importantes sur la municipalité. Pour ceux et celles n'ayant pas d'accès à l'internet, une copie du procès-verbal pourra vous être remise sur demande au bureau municipal.

Pour vous tenir informer sur ce qui se passe dans la municipalité et au conseil, vous avez la possibilité de consulter tous les avis publics et les activités à venir sur les tableaux d'affichage au bureau municipal et à l'abri postal.

De plus, le tableau électronique extérieur, devant l'édifice municipal, vous tient régulièrement informé des dates de conseil, des activités et des congés à venir.



NOUVEAU ! Une page Facebook de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens est aussi disponible pour vous informer des activités et plus encore. (vous et vos amis êtes invités à suivre cette page)

**Fête
nationale
du Québec**

Horaire :

Discours du maire :	17h30
Levée du Drapeau :	17h45
Souper :	18h00
Feu de camp & musique :	20h00

Fête
nationale
du Québec

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

23 juin
2026

SOUPER MÉCHOUI

(Buffet Lise)

MARDI 23 JUIN - 18H00

Enfants
5 à 10 ans 5 \$

35.00 \$ / personne

Moins de 4 ans
Gratuit

**25.00 \$ / pour les résidents & propriétaires
de Saints-Martyrs-Canadiens**

Réservation obligatoire, avant le 15 juin
(819) 344-5171 poste 1 ou 2

Billets disponibles à la municipalité dès le 9 juin

Date limite de réservation : lundi 15 juin 2026

En partenariat avec :

Québec 



RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS

PRÉVENTION • PROTECTION • SÉCURITÉ



FEUX DE BROUSSAILLES

Le printemps s'en vient à grand pas. Ce qui veut dire aussi la saison des feux de broussailles. À chaque année nous sommes demandé pour aller éteindre des feux de broussailles ou de forêt d'origine accidentelle ou volontaire.

Chaque petit feu allumé volontairement était à la base, petit et sous contrôle de son responsable. Il s'agit d'un moment de distraction ou que le vent se lève pour en perdre le contrôle. Même si vous pensez que votre feu est éteint, le vent pourrait transporter des braises ou même parfois ce sont les racines qui propagent l'incendie.

C'est pourquoi une grande quantité d'eau est nécessaire afin de bien éteindre et refroidir notre feu.



FEUX À CIEL OUVERT OU FOYER?

Le beau temps rime aussi avec un beau petit feu de camp. Là aussi ont reçoit plusieurs appels par année pour la vérification d'un feu à ciel ouvert ou la fumée qui incommodé un voisin. J'en profite donc pour expliquer ce qui définit un feu à ciel ouvert, où et quand on peut en allumer.



FEU À CIEL OUVERT

Tout feu autre que dans un foyer conforme avec porte et cheminée pare-étincelle est considéré comme un feu à ciel ouvert.

OÙ PEUT-ON ALLUMER UN FEU À CIEL OUVERT (SANS PERMIS)

EN ZONE RURALE SEULEMENT



3 m de la ligne de propriété



5 m de tout matériau combustible



10 m de tout bâtiment



45 m des bâtiments agricoles



Surface incombustible avec muret de rétention de 250 mm de hauteur



Feu ≤ 1 m de diamètre et de hauteur



INTERDIT EN ZONE URBAINE (VILLAGE)

QUAND PEUT-ON ALLUMER UN FEU À CIEL OUVERT (SANS PERMIS)



Équipement nécessaire pour empêcher la propagation du feu est disponible sur les lieux où est ou sera allumé le feu, et ce, pour toute la durée dudit feu.



Une personne d'au moins 18 ans est présente sur les lieux, et ce jusqu'à ce que le feu soit complètement éteint.



Ne pas allumer ou ne pas maintenir allumé tout feu si la vitesse du vent dépasse 20 km/h.



Ne pas utiliser des produits accélérant.



La fumée n'incomode pas les voisins.



On n'y brûle pas de déchets solides ou autres rebuts visés aux règlements sur les déchets; utiliser seulement comme matière combustible du bois séché non verni, non peint, ni traité et exempt de toute matière toxique.



Le responsable a l'obligation de vérifier le niveau de danger d'incendie indiqué par la SOPFEU et celui-ci doit être BAS ou MODÉRÉ.



AUCUN FEU À CIEL OUVERT NE PEUT ÊTRE ALLUMÉ ENTRE LE 1^{ER} AVRIL ET LE 1^{ER} JUIN SANS PERMIS.

EN ZONE URBAINE (VILLAGE)



Foyer conforme obligatoire



Un foyer extérieur ne peut être installé que dans la cour arrière ou latérale.

Distances à respecter :



2 m des lignes de propriété



3 m des matériaux combustibles



5 m des bâtiments

AUTRES FEUX ET PERMIS



Pour tout autre feu, un permis est requis, demander à votre responsable municipale, ce permis est obligatoire et gratuit.



Rappels aussi qu'il est interdit de faire ou de laisser brûler des matières polluantes, exemple : plastique, huile, pneus et matériaux de construction etc.



Dans le cas où le service incendie serait appelé à intervenir sur les lieux d'un feu ou des polluants seraient impliqués, le service serait dans obligation de transmettre le dossier au ministère de l'environnement.



ATTENTION, INFRACTION ARTICLE 70 DU RÈGLEMENT DE PRÉVENTION INCENDIE

Le fait pour une personne d'allumer un feu sans permis ou de ne pas respecter les conditions d'utilisation stipulées ci-haut constitue une infraction et cette personne est passible des sanctions prévues au présent règlement et peut être tenu responsable du paiement des déboursés encourus par la Régie pour le travail du service de sécurité incendie.



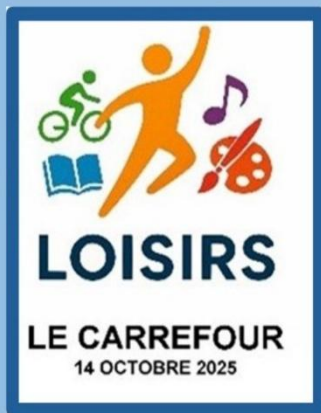
CECI EST SEULEMENT UN RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT MUNICIPAL, je vous invite à le consulter pour plus de précision.



**Bon feu de camp!
EN TOUTE SÉCURITÉ!**



POUR INFORMATION :
Communiquez avec votre municipalité



**DU 25 MAI AU
31 AOÛT 2026**

MARCHE AVEC EXERCICES CARDIO

**Rencontre dans le stationnement de la
municipalité**

**TOUS LES LUNDIS
9 h AM à 10 h AM**



shutterstock.com / 2437439849

*** NOUVEAUTÉ ***

PANIER BIO À L'ANNÉE

Recevez un panier de fruits et de légumes bio chaque 2 semaines



Produits locaux et de
saison en priorité



Produits internationaux
pour diversifier l'offre

Type d'abonnement

Panier d'essais

3 mois

6 mois

Individuel
(1 à 2 pers.)

40 \$

210 \$

(35 \$ x 6 sem)

420 \$

(35 \$ x 12 sem)

Familiale
(3 à 4 pers.)

60 \$

330 \$

(55 \$ x 6 sem)

660 \$

(55 \$ x 12 sem)

Paiement mensuel disponible pour tous les abonnements



Obtenez **10 %** de réduction sur votre premier
abonnement en vous inscrivant avant le
1er juin 2026



Produits bio
de qualité



Disponible à
l'année



Flexible et
personnalisable



Soutien aux
producteurs locaux

Ferme
Bio Maraîchère

PANIER BIO de la Ferme Bio-Maraîchère

Comment ça marche?

Chaque 2 semaines, vous recevez la liste des produits inclus dans votre panier.
Vous avez alors la possibilité de faire quelques échanges simples.

Le système d'échange

Certains produits peuvent être remplacés par un produit vedette.

Retirer des citrons → obtenir des pommes

Retirer des épinards → obtenir des patates

Le produit vedette se conserve bien, est apprécié de tous et est facile à utiliser.

Encore plus d'avantages

- Réductions sur nos produits transformés Régali d'ici, ainsi que sur les produits de nos partenaires.
- Ajoutez des œufs de poules en liberté nourries bio à votre abonnement pour 6\$ de plus par panier.

Paievements mensuels faciles

Vous avez la possibilité d'effectuer des paiements mensuels et de vous désabonner à tout moment.

 **Ramassage chaque 2 semaines, le mercredi de 3h30 à 5h30**

Comment s'abonner?

819 352 7994

biomaraichere@citeecologique.org

Balayez ce code pour
vous abonner à notre infolettre



Balayez ce code pour
remplir notre formulaire d'inscription





**DU 1er JUILLET AU
26 AOÛT 2026**



AQUAFORME

AU QUAI MUNICIPAL

DÈS 9 H 30 AM



SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES



Au CHSLD Champlain, le 20 avril 2026, est décédée à l'âge de 86 ans, Madame Anita Lehoux, épouse de feu Vito Chieco, domiciliée à Brossard autrefois de Ham-Nord.

Elle laisse dans le deuil ses enfants : Vito Chieco (Nancy Sergerie), Cindy Chieco, Jean-François Chieco, Timmy Chieco, ses petits-enfants : Michael, Cassandra, Jamie, Kevin et Jason, ses arrière-petits-enfants : Mathis, Nolan, Evan, Vito, Lucy et Jake, ses frères et sœurs, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que de nombreux autres parents et amis.



À son domicile de Sts-Martyrs-Canadiens, le 10 mai 2026, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Claude Roberge. Il était le fils de feu Émilien Roberge et de feu Mme Colette Gosselin.

Il laisse dans le deuil ses sœurs : Lucie et Johanne; son neveu Jimmy ainsi que ses cousins, cousines, autres parents et amis.

La bibliothèque est ouverte les dimanches. Bien vouloir téléphoner avant de vous déplacer pour vous assurer de son ouverture. Les heures d'ouverture sont de 10 à 12h



BUREAUX MUNICIPAUX FERMÉS

Le 23 juin 2026

Le 24 juin 2026 (Fête nationale)

JUIN 2026




LUNDI - CHESTER	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI - DINANCHE
16h Aide aux devoirs 5-6e CANETTES 1	J'm'active! JEUX OLYMPIQUES MDJ 1	16h Aide aux devoirs 5-6e LIBRE 2	CANETTES 3	LIBRE 4	SOIRÉE DES MEMBRES 5	FÊTE DES VOISINS HAM-NORD 6, 7
ATELIER « LA ROUTE, C'EST PAS UN JEU » 8	J'm'active! 8	16h Aide aux devoirs 5-6e ATELIER « LA ROUTE, C'EST PAS UN JEU » 9	COMITÉ VOYAGE D'ÉTÉ 10	COMITÉ DE JEUNES 11	LIBRE 12	Déclé HAM-NORD FERMÉS 13, 14
SOUPER FIN D'ANNÉE AIDE AUX DEVOIRS + LIBRE 15	J'm'active! BASKETBALL 15	SOUPER FIN D'ANNÉE AIDE AUX DEVOIRS + LIBRE 16	CANETTES 17	LIBRE 18	Soirée cinema 19	Déclé HAM-NORD FERMÉS 20, 21
DÉBUT HORAIRE D'ÉTÉ! 22	DÉBUT HORAIRE D'ÉTÉ! 22	St-Jean HAM-NORD 23	Déclé HAM-NORD FERMÉS 24	Collecte cannettes voyageuses 25	KAYAK ET CRÈME GLACÉE 26	Déclé HAM-NORD FERMÉS 27, 28
ATELIER « ENTRE LES LIGNES » 29	J'm'active! 29	LIBRE 30				

MAISON DES JEUNES DES HAUTS-RELIEFS
210 RUE CARON, HAM-NORD
(819) 344-5530

COORDO@MDJHR.CA
MAISON DES JEUNES DES HAUTS-RELIEFS
ANIMATEURS MDJ HAUTS RELIEFS

HEURES D'OUVERTURE AUX JEUNES
LUNDI : 17H-21H
MARDI : 16H (AIDE AUX DEVOIRS) / 17H-21H
MERC. : 17H-21H
JEUDI : 17H-21H
VEND. : 17H-21H

LÉGENDE
★ ASPIRANTS DE 11 ANS ADMIS
🚗 TRANSPORT DISPONIBLE
📝 INSCRIPTION OBLIGATOIRE



Nouveau !

Ce service est maintenant offert dans la région.

Peu importe l'envergure de votre événement ou la période pour laquelle vous recherchez de l'équipement sanitaire, contactez-les pour plus d'informations :

Tél. : 819-752-4185 / sans frais 1-877-834-0999

Pharmacie Steve Roy inc – Ham-Nord

Affiliée à  **familiprix** :

PROCHAINS CONGÉS

– Juin 2026 --

(St-Jean-Baptiste et Confédération)

Mercredi 24 juin : **FERMÉ (St-Jean-Baptiste)**

Jeudi 25 juin : **Ouvert**

Vendredi 26 juin : **FERMÉ**

Samedi 27 juin : **FERMÉ**

Dimanche 28 juin : **FERMÉ (comme d'habitude)**

De retour à l'horaire normal : lundi 29 juin

Mercredi 1er juillet : **Ouvert (Confédération)**

Soyez assurés que nous prendrons les dispositions nécessaires pour minimiser l'impact de ces congés sur vos habitudes.

Pharmacie Steve Roy inc.
262, rue Guay - Ham-Nord QC - 819-344-2249

ENCOURAGEONS LES COMMERCE DE CHEZ-NOUS !

CAMP BEAUSÉJOURTél. : 418-458-2646

CARRIÈRES P.C.M. (Saints-Martyrs).....Tél. : 819-336-2994

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC......Tél. : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick).....Tél. : 819-352-0226

ÉRABLIÈRE RE PAU (Réal Paul).....Tél. : 819-344-5589

SCIERIE (Saints-Martyrs).....Tél. : 819-740-7567

VITRAIL, TISSAGE, TRICOT & TUPPERWARE...Tél. : 819-344-5589
(Juliette St-Amand)

**** Nouveau ****

ÉCUME DES BOIS www.ecumedesbois.com

AVENTURES GONFLABES Tél. : 438-504-3141



BONICHOIX HAM-NORD
ÉPICERIE Tél. : 819-344-2422



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH
(QC) J2A 3V9
819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.
(QC) G6P 1G8
819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E.
(QC) JOA 1M0
819 358-3950

QUÉBEC

C.P 57024
G1E 7G3
418 660-4751

GROUPEDGP.COM